



Fédération Régionale

Accueil Paysan

Rhône-Alpes

Journée de Sensibilisation et d'Information

L'accueil social familial à la ferme et en milieu rural

Qu'est-ce que c'est ? Suis-je concerné ?
Quels sont les publics ? Quels sont les obligations ?
Comment être accompagné ?

Jeudi 15 octobre 2015
de 13h30 à 18h00

Lieu : Maison de l'Agriculture, Annecy

52 avenue des Iles, 74 994 Annecy

Intervenant : Fédération Régionale Accueil Paysan

Public concerné :

- Porteurs de projets,
- Agriculteurs et acteurs ruraux souhaitant créer une nouvelle activité sur leur lieu d'accueil,
- Conseillers, Responsables de structures des milieux agricoles et/ou social, médico-social



Dans un monde très urbain et rapide, de nombreuses personnes se retrouvent isolées, exclues, décalées. Les fermes et lieux d'accueil en milieu rural s'avèrent être des lieux très positifs pour les personnes en difficulté à de nombreux niveaux: changement de comportements, reprise de confiance en soi, ouverture de nouvelles perspectives et façons de voir le monde/ la vie, découverte de métiers, de nouveaux environnements, tremplin pour l'emploi, rupture de la solitude...

Nous nommons « Accueil Social », l'accueil proposé à des personnes qui, pour des raisons diverses liées à leur situation économique, administrative ou familiale, éprouvent la nécessité d'une rupture avec leur entourage habituel.



Déroulé de la formation

Accueil autour d'un café

Témoignages

Les témoignages seront apportés par des paysans ayant déjà expérimenté l'accueil social à la ferme. Ils serviront de base de départ.

Partie théorique

- Les différents types de publics
- Les différents types de séjours
- les points de vigilance, les contraintes à prendre en compte en fonction de son projet
- Les possibilités d'accompagnement
- Les possibilités de partenariat

Débat : Questions et réponses ouvertes

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Mail :.....

Tel :.....

Statut (agriculteur, acteur rural).....

Adhérent : oui non

Porteur de projet : oui non

Coût de la formation

Pour les personnes éligibles, les frais pédagogiques sont pris en charge par VIVEA. Si vous êtes porteur de projet, veuillez nous transmettre un justificatif qui stipule votre inscription au point d'accueil installation.

Pour les personnes non prises en charge par VIVEA la formation est de 5 euros (chèque à l'ordre de la Fédération Régionale Accueil Paysan à renvoyer avec le coupon d'inscription).

Bulletin à renvoyer par courrier ou par mail

avant le **lundi 5 octobre 2015**

à

Fédération Régionale Accueil Paysan Rhône-Alpes

9 avenue Paul Verlaine

38100 GRENOBLE

ou

apra@accueil-paysan.com